



33-2025

DELIBERATION N°10
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 1/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} avril 2025, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 28/03/2025

Présents : Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON,

Absents excusés : Julien DELHEUR, Christophe VACHERON(pouvoir à Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : autorisation signature convention Superstrat

M le Maire rappelle que le projet de création « Murmuration » de la Compagnie les Toiles cirées ci-après détaillé a été sélectionné par SUPERSTRAT dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de soutien à la création et a été proposé à la COMMUNE pour un accueil en résidence :

La COMMUNE et SUPERSTRAT s'engagent à apporter leur soutien à la Compagnie Les toiles cirées pour création du spectacle ci-dessus mentionné, sous la forme d'un accueil en résidence le jeudi 22 mai de 14h à 16h et le vendredi 23 mai à 19h à Saint-Georges-Haute-Ville.

La présente convention précise les obligations des parties, ainsi que les dispositions d'usage des lieux, les modalités d'accueil, de communication et d'accompagnement à la création.

M le Maire demande au conseil de :

- Approuver cette convention
- Autoriser le Maire à signer cette convention

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

01/04/2025

- Approuve cette convention
- Autorise le Maire à signer cette convention

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 03 /04/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Georges-Haut-Lévy is partially obscured by a large, bold black signature.

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie-Claire JASSERAND is written over a faint blue circular official stamp.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250401-delib10-cm42025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

A blue circular official stamp of the Prefect of the Loire region is partially obscured by a large, bold black signature.

01/04/2025